



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA

Le 5 mai 2026

## AVIS PUBLIC — Adoption du règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus

Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata Avis public donné conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)

La soussignée, Denise Dubé, greffière de la **Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata**, donne avis que le **Règlement numéro 299 2026**, intitulé « Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux », a été **dûment adopté** par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire tenue le 21 avril 2026 à la Bibliothèque municipale, 209 rue de l'Église, Saint-Elzéar-de-Témiscouata

### Objet du règlement adopté

Le règlement adopté vise notamment à :

- **Énoncer les valeurs éthiques** qui guident la conduite des élus.
- **Définir les règles de conduite** applicables dans l'exercice de leurs fonctions.
- **Prévenir les conflits d'intérêts** et assurer une gestion municipale intègre.
- **Maintenir la confiance du public** envers les institutions municipales.

### Consultation du règlement

Le règlement adopté peut être consulté :

- **Au bureau municipal**, situé au 209 rue de l'Église, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, durant les heures d'ouverture.
- **Sur le site Web de la municipalité**, dans la section Règlement.

Fait à **Saint-Elzéar-de-Témiscouata**, le 5 mai 2026.

A handwritten signature in black ink, reading 'Denise Dubé', is written over a horizontal line.

Denise Dubé, directrice générale